

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 02 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de Saint-Augustin, dûment convoqué le 28 mars 2014 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 02 avril 2014 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Sébastien HOUDAYER.

Présents : Mmes et MM Sébastien Houdayer, Martine Robiche, David Hoguet, Séverine Zéléchowski, Alain Lefebvre, Nadine Salmon, Gérald Boulanger, Nadège Monin, Patrick Gelsumini, Noëlle Guilmain, Denis Durand, Nelly De Vienne, Jean-Luc Messant, Christèle Pintet, Jean-Pierre Santin, Bastien Gibaut, Geneviève Chaminade, Gerhart Dehan, Céline Acker-Fournet.

Secrétaire de séance Mme Martine Robiche.

Formation des commissions municipales :

**1<sup>er</sup> Adjoint** : Mme Robiche sera en charge des commissions suivantes :

- Fêtes et cérémonies
- Associations
- Liste électorale
- C.C.I.D.

**2<sup>ème</sup> Adjoint** : M. Hoguet sera en charge des commissions suivantes :

- Information, communication, site internet
- Commission agricole
- Voirie, cimetière, chemins et randonnée

**3<sup>ème</sup> Adjoint** : Mme Zéléchowski sera en charge des commissions suivantes :

- Budget
- P.L.U.
- Urbanisme
- Commission d'Appel d'Offres
- Commission MAPA

**4<sup>ème</sup> Adjoint** : M. Lefebvre sera en charge des commissions suivantes :

- Sports et loisirs
- Travaux
- Assainissement, Eau, Electricité
- Jumelage

Délibération 2014/005 :

Délégations de signature accordées au Maire par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 abstentions (G. Chaminade, C. Acker-Fournet, B. Gibaut, G. Dehan), le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur le Maire les 24 délégations conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT.

## **Elections aux Syndicats**

### **Délibération 2014/006 :**

**Election de 2 délégués Titulaires et de 1 délégué suppléant au S.D.E.S.M (Syndicat départemental des énergies de Seine de Marne)**

Se proposent : Sébastien HOUDAYER, Alain LEFEBVRE, en tant de délégués titulaires  
Patrick GELSUMINI, en tant que délégué suppléant.

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués titulaires

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour le délégué suppléant.

### **Délibération 2014/007 :**

**Election de 2 délégués Titulaires et 2 délégués suppléants au S.N.E (Syndicat d'alimentation en eau potable de la région Nord-Est)**

Se proposent : Martine ROBICHE, Sébastien HOUDAYER, en tant que délégués titulaires  
Patrick GELSUMINI, David HOGUET, en tant que délégués suppléants

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués titulaires

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués suppléants.

### **Délibération 2014/008 :**

**Election de 2 délégués Titulaires et de 2 délégués suppléants au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE FAREMOUTIERS.**

Se proposent : Alain LEFEBVRE, Martine ROBICHE, en tant que délégués titulaires  
Nadège MONIN, Sébastien HOUDAYER, en tant que délégués suppléants

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués titulaires

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués suppléants.

### **Délibération 2014/009 :**

**Election de 3 délégués Titulaires et 3 délégués suppléants au SIRP MAUPERTHUIS/SAINT AUGUSTIN.**

Se proposent : Noëlle GUILMAIN, Martine ROBICHE, Alain LEFEBVRE, Sébastien PARIS en tant que membres titulaires

Sébastien HOUDAYER, Patrick GELSUMINI, David HOGUET, en tant que membres suppléants.

Délégués Titulaires : Noëlle GUILMAIN, Martine ROBICHE, Alain LEFEBVRE

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués titulaires.

Sébastien PARIS obtient 4 voix pour et 15 voix contre

Délégués suppléants : Sébastien HOUDAYER, Patrick GELSUMINI, David HOGUET

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués suppléants.

### **Délibération 2014 /010 :**

**Election de 2 délégués Titulaires et 2 délégués suppléants au TRAMY**

Se proposent : Martine ROBICHE, Séverine ZELECHOWSKI, en tant que titulaires  
Alain LEFEBVRE, Patrick GELSUMINI, en tant que suppléants

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués titulaires.

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués suppléants.

### **Délibération 2014/011 :**

**Election de 3 délégués Titulaires et 3 délégués suppléants au SMAPE**

Se proposent : Sébastien HOUDAYER, Alain LEFEBVRE, Patrick GELSUMINI, en tant que délégués titulaires.

Jean-Luc MESSANT, Noëlle GUILMAIN, Gérald BOULANGER, en tant que délégués suppléants.

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués titulaires.

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués suppléants.

**Délibération 2014/012 :**

Election de 2 délégués Titulaires et 2 délégués suppléants au SCOT

Se proposent : Alain LEFEBVRE, Séverine ZELECHOWSKI, en tant que délégués titulaires

David HOGUET, Patrick GELSUMINI, en tant que délégués suppléants

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués titulaires.

Vote par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan) pour les délégués suppléants.

**Délibération 2014/013 :**

Election de 2 délégués « Organisme de réflexion et d'études de l'aménagement des Bassins du Grand Morin et de l'Aubetin »

Se proposent : David HOGUET et Séverine ZELECHOWSKI

Sont élus par 15 voix POUR et 4 abstentions (G Chaminade, C Acker-Fournet, B Gibaut, G Dehan)

**Délibération 2014/014 :**

Elections des membres de la C.A.O. ( commission d'Appel d'Offres)

Elus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Se proposent : Martine ROBICHE, David HOGUET, Gerhart DEHAN en tant que membres titulaires

Jean-Luc MESSANT, Nadège MONIN, Geneviève CHAMINADE en tant que membres suppléants.

Sont élus par 19 voix POUR:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Martine ROBICHE	Jean-Luc MESSANT
David HOGUET	Nadège MONIN
Gerhart DEHAN	Geneviève CHAMINADE

**Délibération 2014/015 :**

Election de la commission MAPA (Marché à procédure adaptée)

Les membres de la MAPA seront les mêmes que la commission d'appel d'offres C.A.O.

Election par 19 voix POUR

**Délibération 2014/016 :**

Elections des membres du CCAS :

L'élection est reportée ultérieurement.

**Délibération 2014/017 :**

Commission C.C.I.D.

Une liste de vingt quatre personnes est proposée et sera transmise à « LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES qui désignera six titulaires et six suppléants.

**Délibération 2014/018 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a utilisé la délégation N°16 pour missionner l'avocat Maître NEVEUX pour défendre la commune devant la cour d'appel.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération 2014/019 :**

Indemnité du Maire et des Adjoins :

En application de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales l'indemnité de fonction mensuelle du Maire et des Adjoins est déterminée selon le barème prenant en compte la population municipale du dernier recensement.

Le Maire percevra le taux maximal en % de l'indice brut 1015 correspondant à la strate de population de Saint Augustin soit 43% de l'IB 1015.

Les Adjoins percevront le taux maximal en % de l'indice brut 1015 correspondant à la strate de la population de Saint Augustin soit 16,5% de l'IB 1015.

Questions diverses :

Monsieur le Maire propose que les convocations des commissions soient transmises par mail.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le café « le relais des chasseurs » est à vendre, la commune envisagerait de se porter acquéreur.

La séance est levée à 21h 45